

## Certificat d'examen de type

n° F-04-I-393 du 04 juin 2004

Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/D011301-D7

### Sonomètre 01dB type Solo

(classes 1 et 2)

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

#### FABRICANT :

01dB Acoustics & Vibration – 200 chemin des Ormeaux – 69578 LIMONEST cedex

#### OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° F-03-I-485 du 23 décembre 2003 relatif au sonomètre 01 dB type SOLO.

#### CARACTERISTIQUES :

Le sonomètre 01dB type SOLO se décline en trois versions : Premium, Master et Vn.

La version Vn diffère des versions Premium et Master objet du certificat n° F-03-I-485 précité par le nombre d'options activées.

La version Vn est une version simplifiée de la version Premium. Elle ne contient pas d'option de stockage. Cependant, elle est équipée d'une nouvelle option, appelée « Bruit des véhicules » qui consiste en la mesure du niveau Lp associée à la mesure du régime de rotation du moteur.

La mesure du régime de rotation du moteur ne fait pas partie du champ de l'examen de type.

Le sonomètre type Master peut être équipé d'une option appelée « T60 » qui concerne l'acoustique des bâtiments. Cette option ne fait pas partie du champ de l'examen de type.

Le sonomètre type Vn peut intégrer les fonctionnalités des sonomètres Solo type Premium ou Solo type Master. De même, un sonomètre Solo type Premium ou Master peut intégrer les fonctionnalités d'un sonomètre Solo type Vn.

Dans ces cas ces sonomètres ont une dénomination différente :

Fonctionnalités	dénomination
Solo Vn + option Master	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Solo Vn 01 (pour la classe de précision 1) Solo Master 01 (pour la classe de précision 1)</li> <li>– Solo Vn 02 (pour la classe de précision 2) Solo Master 02 (pour la classe de précision 2)</li> </ul>
Solo Vn + option Premium	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Solo Vn 01 (pour la classe de précision 1) Solo Premium 01 (pour la classe de précision 1)</li> <li>– Solo Vn 02 (pour la classe de précision 2) Solo Premium 02 (pour la classe de précision 2)</li> </ul>
Solo Premium + option Vn	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Solo Premium 01 (pour la classe de précision 1) Solo Vn 01 (pour la classe de précision 1)</li> <li>– Solo Premium 02 (pour la classe de précision 2) Solo Vn 02 (pour la classe de précision 2)</li> </ul>
Solo Master + option Vn	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Solo Master 01 (pour la classe de précision 1) Solo Vn 01 (pour la classe de précision 1)</li> <li>– Solo Master 02 (pour la classe de précision 2) Solo Vn 02 (pour la classe de précision 2)</li> </ul>

La version logicielle des sonomètres objet du présent certificat est : 27.2C.

Les autres caractéristiques restent identiques à celles définies dans le certificat précité.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci. Elle est constituée d'une étiquette autodestructible par arrachement située sur une des faces latérale du boîtier de mesure.

La vignette de vérification périodique est apposée sur la face inférieure du boîtier de mesure. Elle est utilisée comme dispositif de scellement interdisant l'ouverture du boîtier.

Les accessoires associés aux sonomètres et non soumis au contrôle réglementaire doivent être mentionnés dans le carnet métrologique. Leur énumération doit être accompagnée de la mention : « dispositif (s) non vérifié(s) par l'Etat ».

De plus, la notice d'utilisation fournie par le fabricant informe l'utilisateur des fonctions des sonomètres qui n'entrent pas dans le champs de l'application de l'examen de type.



**DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Elles sont identiques à celles définies dans le certificat n° F-03-I-485 précité.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Elles sont identiques à celles définies en annexe du certificat n° F-03-I-485 précité.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/ D011301-D7 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 23 décembre 2005.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

